

Décision

Générale

colonial

Décision n° 653 accordant une permission de dix jours au médecin capitaine Cabrol.

n° 653

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1881

Vu la demande en date du 16 juin 1948 du médecin capitaine Cabrol, médecin-chef de l'A. M. I.

Vu l'avis favorable du chef du service de santé.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence du dix jours pour se rendre au plateau du Dai, est accordée au médecin capitaine Cabrol, médecin-chef de l'A. M. J. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 28 juin 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.